

432 *Journal Historique sur les*
fut pas reçu favorablement à celle de Var-
sovie; ce qui l'obligea de se retirer dans un
Convent de Capucins: mais sur la fin du
mois de Mars, le Roi Auguste l'y fit en-
lever & conduire dans son Electorat de Saxe,
où on lui fera, dit-on, son procès. Si cela est
les Polonois ne manqueront pas de se plain-
dre de nouveau, & de soutenir qu'on viole
dans cette occasion, les Privileges & li-
bertez de la Noblesse Polonoise: car ils di-
,, sent déjà, ,, que suivant les regles & les
,, loix du Royaume cet Envoyé devoit
,, rendre compte de sa Négociation dans
,, une Diette générale; & qu'alors, s'il étoit
,, coupable, on lui nommeroit des Juges
,, compétans pour lui faire son procès
,, suivant les loix; les *Pacta Conventa*, n'au-
,, thorisant pas un Roi de Pologne de fai-
,, re traduire en País étranger, pour quel-
,, que crime que ce soit, un Gentilhomme
,, Polonois.

*Plaintes
des Polonois
à ce sujet.*

*Prétentions
du Roi Au-
guste Elec-
teur de Saxe
sur les Etats
possédez par
les Maisons
de Brande-
bourg & Pa-
latine.*

VII. Le Comte de Wackerbarth est re-
tourné à Vienne de la part du Roi Auguste,
en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de
l'Electorat de Saxe, pour obtenir l'investi-
ture des Etats Hereditaires de ce Prince:
mais suivant qu'on l'écrit de Vienne, on
trouve des difficultez à donner un Acte
dans l'étendue que le demande le Roi Au-
guste; puis qu'on assure qu'il prétend qu'on
,, y comprenne ,, l'investiture des Etats de
,, Bergue, Julliers, Cleves & la Marche,
,, qui depuis l'année 1610. sont possédez
,, par les Maisons de Brandebourg & Pala-
,, tine; alleguant que ces Etats ont autrefois
,, appartenu à la Maison de Saxe; & quoi
,, qu'ils aient passé par la revolution des
tems